

## CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU MERCREDI 19 JANVIER 2022**

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°2022-007 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 janvier 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, F. BRABRI, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés: J-P. ALIBEU, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET: FINANCES: DIRECTION PREVENTION SECURITE - Signature de convention avec 30 Millions d'Amis pour une campagne d'identification et la stérilisation des populations de chats libres sur le territoire de la commune

Rapporteur: Julien POLAT

**EXPOSE**: Depuis 2018, la Ville de Voiron s'est engagée dans une campagne d'identification et de stérilisation des chats libres sur le territoire de la commune.

La Ville a signé en 2018 une convention avec deux associations "Chats libres de Grenoble et de l'Isère CHA-Gr-IS" et la "Brigade Féline du Nord Isère" afin de maîtriser les populations de chats sans propriétaire.

En effet, si les chats libres ont une existence légale, les collectivités sont fortement encouragées à limiter leur prolifération, compte tenu de leur impact sur l'environnement. Pour pouvoir contrôler ces populations, il convient de les identifier et les stériliser.

La prise en charge de ces interventions est assurée en partie par la Fondation Bardot via une dotation annuelle qui permet de traiter 10 chats par an (5 mâles / 5 femelles). La coordination de ce dispositif est assurée par la Police Municipale, en lien avec les bénévoles de terrain.

Cette dotation ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des habitants voironnais signalant des chats errants sur la commune.

Au vu des nombreuses demandes de stérilisations, il convient de traiter cette question de manière plus large en permettant à plus d'animaux d'accéder à ce dispositif.

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20220119-2022-007-DE Date de télétransmission : 25/01/2022 Date de réception préfecture : 25/01/2022

La Ville de Voiron a sollicité l'intervention de la Fondation 30 Millions d'Amis qui aide les communes pour la mise en place de ces campagnes, c'est pourquoi, une convention a été signée pour l'année 2021 permettant la prise en charge de ce dispositif à hauteur de 50 % via le versement d'une participation annuelle.

Pour l'année 2022, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat. La participation de la Ville se monte à 1050 euros et permettra l'identification et la stérilisation de 30 chats pour cette seconde année. Les fonds versés en début d'année devront être utilisés au plus tard le 31 décembre (le montant des participations non utilisées ne sera ni reporté ni remboursé).

## **PROPOSITION:**

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 10 janvier 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- D'autoriser le maire à signer la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis,
- De verser la participation correspondante (1050 €),
- De communiquer par voie d'affichage et sur les supports de la Ville, la mise en place de cette campagne.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (35 POUR)** AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT